



## Une Ministre de la santé en pleine contradiction !



A l'occasion du salon Santexpo, Stéphanie Rist, la ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées a annoncé 6 milliards d'investissements sur 10 ans pour les hôpitaux. Cela représente 302 000 € par an pour les 1330 hôpitaux publics, 657 privés non lucratifs en espérant que cela ne concerne pas le privé lucratif (978 établissements). C'est dérisoire. Une annonce pour presque rien, alors ? C'est bien pire !

Car la seule allusion dans son discours aux déficits actuels des hôpitaux, c'est pour dire que ces investissements seront conditionnés à une meilleure « efficacité », encore des fermetures de services et de lits au programme si on la laisse faire, d'autant plus qu'elle souhaite développer les alternatives à l'hospitalisation complète.

A-t-elle compris que le problème majeur des services d'urgence, ce sont les malades qui nécessitent une hospitalisation, mais pour lesquels il n'y a pas de lit disponible ?

Elle justifie le conditionnement des investissements « pour que chaque euro d'argent public soit bien utilisé. » Mais elle veut le « dépassement public/privé ». Chaque euro de la Sécurité Sociale est-il bien utilisé dans les cliniques privées ? A l'évidence non, puisqu'il faut bien rémunérer les actionnaires !

Ces établissements privés répondent-ils aux besoins ? Non, puisqu'ils font le tri entre les activités rentables et celles qui ne le sont pas.

Tout récemment par exemple, la polyclinique de Pau a annoncé fermer des services comme la maternité ! La Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) s'est d'ailleurs félicitée des déclarations ministérielles.

Dans ce contexte, le CODEF réaffirme, aux côtés de la Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité, son attachement à un service public hospitalier fort, seul garant d'un égal accès aux soins et d'un usage rigoureux des fonds publics.

L'hôpital Jean Bouveri, établissement de proximité essentiel pour la population du territoire, est aujourd'hui directement concerné par ces orientations. La perspective fixée de longue date par l'Agence Régionale de Santé — faire de la gériatrie le « fil rouge » de son évolution — ne peut constituer à elle seule un projet de santé pour un bassin de population entier. Réduire un hôpital à cette seule vocation reviendrait à entériner un recul majeur de l'offre de soins, notamment en matière de médecine polyvalente, de prise en charge des urgences et d'hospitalisation complète.

Face à l'absence persistante de réorientation stratégique permettant de garantir une offre de soins complète et adaptée aux besoins du territoire, le CODEF ouvre également une réflexion plus large : celle de la création d'un véritable hôpital communautaire à l'horizon 2024. Une telle structure, ancrée dans le service public, construite avec les professionnel·les, les élu·es, les syndicats et les usager·ères, viserait à répondre de manière cohérente et non lucrative aux besoins de santé de la population, en articulation avec un service public territorial de premier recours.

Cette perspective ne constitue pas un renoncement à la défense de l'hôpital Jean Bouveri, mais au contraire une exigence : celle de ne pas se résigner à son appauvrissement progressif. Elle traduit la volonté de construire des solutions durables lorsque les politiques actuelles organisent le recul de l'hôpital public.

La Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité rappelle enfin la nécessité de créer un véritable service public territorial de soins de premier recours, condition indispensable pour garantir l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

Face aux orientations actuelles, il est urgent de réaffirmer que la santé ne peut être soumise aux logiques de rentabilité, mais doit rester un droit fondamental, assuré par un service public renforcé et pleinement financé.

**27 Mai 2026**